

# SITUATION DANGEREUSE

FORMULAIRE de déclaration, d'analyse et de maîtrise d'une situation dangereuse au travail

## ① À COMPLÉTER PAR LE DÉCLARANT

### IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ Titre d'emploi : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_ Direction: \_\_\_\_\_ Installation: \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DU PHÉNOMÈNE DANGEREUX OU DE LA SITUATION/CONDITION DANGEREUSE

Date de la déclaration : \_\_\_\_\_ Lieu (local/endroit) : \_\_\_\_\_

Description de la situation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Solution(s) proposée(s) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature du déclarant : \_\_\_\_\_  Formulaire remis au supérieur immédiat en date du :

## ② À COMPLÉTER PAR LE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT AVEC LE DÉCLARANT

### ANALYSE DES MESURES PRÉVENTIVES ET/OU DE PROTECTION À PRENDRE - Voir le « Schéma décisionnel » au verso

Les mesures de sécurité sont en place et sont adéquates pour éliminer ou contrôler les dangers?  Oui  Non  Place à l'amélioration

Gravité	Lésions ou atteintes graves (décès)	4	4	8	12	16
	Lésions ou atteintes irréversibles (handicap permanent)	3	3	6	9	12
	Lésions ou atteintes réversibles nécessitant un acte médical	2	2	4	6	8
	Lésions ou atteintes réversibles sans acte médical	1	1	2	3	4
		1	2	3	4	
		Rarement (1 fois par an ou moins, voire jamais)	Ponctuellement (plusieurs fois dans l'année, 1 à 2 fois par mois)	Régulièrement (plusieurs fois par mois ou 1 à 2 fois par semaine)	Souvent (quotidien, 1 fois / jour)	
						Fréquence

Quelles auraient pu être la gravité des lésions (1 à 4) : \_\_\_\_\_ Quelles est la fréquence d'exposition au risque (1 à 4) : \_\_\_\_\_

Mesures temporaires (si nécessaire) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Mesures permanentes :

### ③ À COMPLÉTER PAR LE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

#### IDENTIFICATION DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Nom, Prénom :

Téléphone :

#### ACTION (S) PRISE (S) PAR LE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Description :

Nom des partenaires impliqués :

Signature du supérieur immédiat :

CORRIGÉ EN DATE DU :

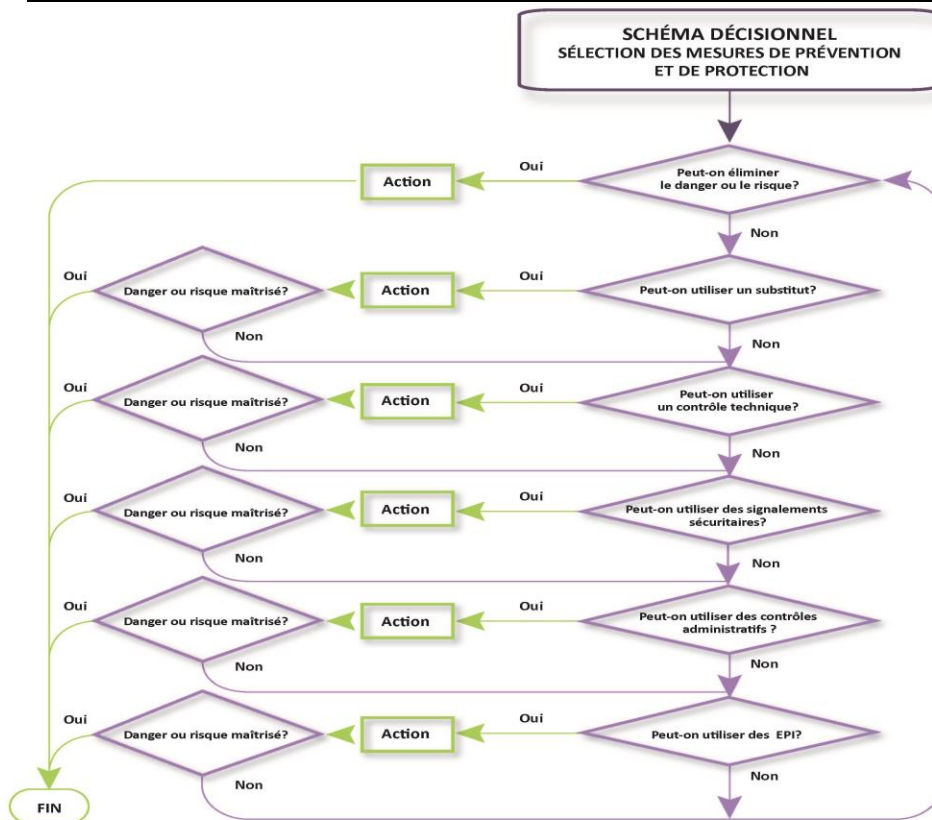
EN COURS EN DATE DU :

Syndicat

N° Dossier :

Intervention (Service SST) :  OUI  NON

Niveau de criticité : \_\_\_\_\_



- 1-**L'élimination** du danger par la modification de l'aménagement des lieux de travail ou de l'organisation du travail, l'amélioration ou la création de nouvelles pratiques ou procédures de travail;
- 2-**La substitution**, soit le remplacement d'un processus, d'un produit, d'un matériau ou d'un équipement par un autre, plus sécuritaire;
- 3-**Les contrôles techniques**, c'est-à-dire des moyens de réduire la possibilité de contact avec la source de danger. À titre d'exemples, des systèmes de ventilation, des gardes de protection sur des machines ou des systèmes de réduction du bruit;
- 4-**La signalisation** de danger, de technologies nouvelles ou modifiées, des systèmes d'avertissement ou de sensibilisation aux phénomènes dangereux (témoins lumineux, bouton de panique, avertisseurs sonores);
- 5-**Le contrôle administratif**, par exemple des procédures de travail sécuritaire, des séances de formation destinée aux travailleurs, l'ordonnancement et l'attribution des tâches et des restrictions d'accès aux heures de travail, etc.
- 6-**L'équipement de protection individuelle** et la mise en place de mesures pour en assurer l'utilisation et l'entretien adéquat.

## Support conseil et expertise

Le Service de prévention, santé et mieux être (SPSME), tel que stipulé dans la **NPG 52 « Procédure de déclaration, d'analyse et de maîtrise d'une situation dangereuse au travail »** apporte un support conseil et son expertise dans la gestion des risques associés au travail. Des mesures de prévention sont proposées, s'il y a lieu, sur les normes de santé et de sécurité applicables aux lieux et équipements de travail. Un rapport d'intervention peut être produit présentant des recommandations spécifiques sur un problème particulier. **Le SPSME peut être contacté au :**

800 Boul. Chomedey, Tour C, Local 245  
Laval (QC) H7V 3Y4

Téléphone : (450) 668-1010  
o Préventionnistes #82396 ou #82392  
Technicien en hygiène du travail #82395

Courriel : [sst.prevention.cisslav@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sst.prevention.cisslav@ssss.gouv.qc.ca)